

Développement durable et de santé environnementale		
Direction responsable Direction des services techniques	Émis	2019-01-30
	Entrée en vigueur	2021-12-08
Destinataires Toutes les personnes contribuant directement ou indirectement à la réalisation de la mission du CISSS de la Montérégie-Ouest	Révisé	

1. Énoncé

Reconnaissant que la santé est intimement liée à la qualité des écosystèmes dans lesquels nous vivons et que la mission de notre établissement est de protéger la santé et de promouvoir de saines habitudes de vie, le CISSS de la Montérégie-Ouest s'engage dans une démarche de santé environnementale et de développement durable. Le CISSS de la Montérégie-Ouest reconnaît sa responsabilité de minimiser ses impacts sur l'environnement en étant un modèle à suivre, voire un leader pour la communauté qu'il dessert. De plus, il a la volonté de se démarquer en s'engageant dans des projets emballants et novateurs, et ce, à travers ses missions et auprès d'une clientèle variée.

Cette politique trace les lignes directrices d'une vision holistique et à long terme en matière de santé environnementale. Elle sera le phare d'une démarche axée sur l'approche écosystémique de la santé et le vivre ensemble, en plus de prôner les valeurs convenues et partagées par tous au CISSS de la Montérégie-Ouest, soit la bienveillance, la collaboration, l'engagement, l'audace et la cohérence. De plus, cette démarche s'inscrit dans les engagements gouvernementaux en matière de développement durable.

Le CISSS de la Montérégie-Ouest reconnaît la valeur des actions individuelles et collectives qui contribuent à créer des environnements sains et sécuritaires et en souligne l'importance. En ce sens, il a le souci de susciter l'adhésion, la collaboration et l'engagement de tous, y compris de ses partenaires, car cette démarche en santé environnementale et en développement durable est un projet collectif qui contribue au mieux-être de tous.

2. Principes directeurs

La [Loi sur le développement durable](#) définit seize (16) principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics dans leurs interventions. Ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ils reflètent d'une manière originale les principes de la **Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**, un texte fondamental qui affirme un engagement à l'échelle internationale pour le développement durable ^[1].

La présente *Politique* est basée sur les principes suivants :

Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

Équité et solidarité sociales

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

Protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

Prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

Précaution

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

Préservation de la biodiversité

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

Respect de la capacité de support des écosystèmes

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

Production et consommation responsables

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

3. Champ d'application/Contexte légal

La présente *Politique* est en parfaite cohérence avec la mission et les valeurs de l'établissement et s'inscrit dans une démarche à l'échelle provinciale plus grande, soit celle du Gouvernement. Cette politique s'appuie sur les assises suivantes :

- La *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chapitre D-8.1.1) ^[2] et ses 16 principes (Annexe 1);
- La stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 ^[3];
- Le plan d'action de développement durable 2016 – 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux ^[4];
- Le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques ^[5];

- La politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015 ^[6];
- Le plan stratégique 2017-2021 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ^[7];
- La politique de mobilité durable ^[8];
- La stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 ^[9];
- Le plan d'action de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) 2015-2020 ^[10];
- La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* ^[11];
- Le plan national de Santé publique 2015-2025 ^[12];
- La politique gouvernementale en prévention de la santé 2016-2025 ^[13];
- La politique bioalimentaire 2018-2025 ^[14];
- Le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ^[15];
- Le plan d'action de développement durable du ministère de la Santé et des Services sociaux 2016-2020 ^[16];
- Le plan d'action régional de santé publique Montérégien 2016-2020 ^[17];
- La politique de mobilité durable 2018-2030 ^[18].

4. Définitions

Le fait de reconnaître le lien indissociable entre l'environnement, la santé et nos missions nous amène à aborder cette politique sous l'angle de la santé environnementale et du développement durable. Bien que ces notions soient très près l'une de l'autre, l'approche en santé environnementale mise principalement sur la dynamique entre la santé et l'environnement et vise des actions proactives et systémiques pour préserver et améliorer cette dynamique. L'approche en développement durable viendra bonifier les actions en intégrant les dimensions économiques en ayant comme préoccupation la qualité de vie des générations futures.

Santé environnementale

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures » ^[19]. Toutefois, le concept de santé environnementale va bien au-delà de l'approche réactive qui consiste à se protéger des agresseurs de l'environnement. « La santé environnementale propose une vision plus écosystémique et responsable et invite à adopter une approche proactive qui vise à préserver la qualité des milieux de vie et à créer des environnements sains, favorables à la qualité des systèmes de vie » ^[20].

Développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement » ^[21].

Empreinte écologique

Représente la surface de terre et d'eau biologiquement productive qui est nécessaire pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets générés par une population donnée. L'empreinte écologique est un concept qui vise à quantifier l'impact écologique d'une personne ou d'un pays en fonction notamment de sa consommation.

Pratiques écoresponsables

Toute pratique qui prend en compte la hiérarchie des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) et de l'analyse de cycle de vie dans un souci de réduire son empreinte écologique. Les pratiques écoresponsables peuvent s'appliquer lors d'événements, d'achats de produits, de déplacements, etc. ^[22].

Analyse de cycle de vie

L'analyse de cycle de vie est une méthode d'évaluation de l'impact environnemental, social et économique de l'ensemble des étapes de vie d'un produit ou d'un service tel que : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie du produit (élimination).

Économie circulaire

L'économie circulaire est un nouveau modèle économique qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources (matières, énergie, eau) qui circulent déjà dans le marché. De plus en plus d'études réalisées par des organisations renommées, comme le *Forum économique mondial*, démontrent ses bénéfices, tant sur le plan socio-économique (réduction de la volatilité du prix des matières premières, créations d'emplois, augmentation du PIB, etc.), qu'environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution, etc.)^[23].

Matière résiduelle

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon^[24].

Écoconstruction

Procédé architectural visant à réduire, voire à supprimer tout impact négatif d'une construction sur l'environnement; cette construction elle-même^[25].

Environnements sains et sécuritaires

Les modes de vie des individus, comprenant leurs habitudes de vie, leurs comportements, leurs relations sociales et leur qualité de vie, sont influencés par les environnements dans lesquels ils évoluent. On entend par environnements sains et sécuritaires des environnements physique, économique, politique et socioculturel qui présentent des caractéristiques propices à la santé physique, mentale et psychosociale et qui rendent les choix favorables à la santé plus faciles et plus accessibles. Considérant que les milieux de vie, comme nos établissements de santé, sont des environnements sociaux étroitement liés aux modes de vie des individus, il importe de les soutenir pour les rendre plus sains et sécuritaires, et ce, avec la collaboration de divers partenaires.

5. Objectifs

La santé globale des usagers et des employés est au cœur des préoccupations du CISSS de la Montérégie-Ouest et c'est pourquoi il s'engage à promouvoir et à adopter des pratiques organisationnelles innovantes et respectueuses de l'environnement de manière à minimiser les impacts négatifs de ses activités sur la santé de ses employés, de ses usagers et de la population.

Les objectifs de la présente *Politique* se déclinent en trois axes prioritaires soit, l'engagement, la mobilisation et la communication, laquelle est transversale à l'ensemble des objectifs.

Engagement

- Se démarquer, être proactif et devenir un employeur de choix;
- Réduire l'empreinte écologique liée aux activités du CISSS de la Montérégie-Ouest et assurer une meilleure gestion des risques, par un engagement tant individuel que collectif;
- Créer et promouvoir des environnements sains et favorables pour l'ensemble des personnes concernées par la présente politique;
- Intégrer des pratiques de développement durable à ses activités.

Mobilisation

- Mobiliser les destinataires à participer activement à l'application de cette politique;
- Encourager et promouvoir les initiatives en santé environnementale auprès de notre personnel;
- Inciter nos partenaires à intégrer les principes de santé environnementale et développement durable dans les projets que supporte le CISSS de la Montérégie-Ouest;
- Définir un mécanisme assurant que l'ensemble des principaux processus de gestion de l'établissement et des projets de développement s'inscrivent dans une perspective environnementale et de développement durable.

Communication

- Sensibiliser les personnes concernées au lien entre la santé et l'environnement;
- Communiquer et diffuser les orientations et les réalisations du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de rayonner au sein de l'établissement, dans le réseau de la santé et dans la communauté.

6. Rôles et responsabilités

Conseil d'administration

- Adopter la politique;
- Recevoir et adopter le rapport annuel d'activités.

Direction générale

- Recommander la politique;
- S'assurer de l'application et du respect de la présente Politique ainsi que de son actualisation;
- Encourager et promouvoir les actions qui viennent appuyer les objectifs de la présente politique.

Direction des services techniques

- Assurer la mise en œuvre de la présente politique;
- Encadrer la création du comité de développement durable et en assumer la coordination;
- Assurer le suivi des travaux du comité et soutenir les porteurs de dossiers dans la mise en œuvre des actions inscrites au plan d'action;
- Identifier les opportunités de partenariats et de projets portant sur les objectifs de la présente politique;
- Assumer le rôle de répondant pour l'établissement;
- Représenter l'établissement auprès des instances externes.

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

- Diffuser la présente politique;
- Conseiller et soutenir le comité de développement durable et les sous-comités en ce qui a trait aux activités de communication à réaliser pour atteindre les objectifs du plan d'action;
- Promouvoir les activités associées à la politique et au plan d'action de développement durable et de santé environnementale par le biais de différents outils de communication.

Équipe de santé publique de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (Équipe de promotion de la santé et organisation communautaire)

Conseiller et soutenir le comité et les sous-comités en ce qui a trait :

- aux environnements sains et sécuritaires;
- aux inégalités sociales de santé;
- à la mobilité durable;
- à l'environnement alimentaire sain;
- aux aménagements urbains;
- aux environnements sans fumée;
- à l'environnement social;
- et à la santé environnementale.

Équipes de surveillance et de santé environnementale de la Direction de Santé publique de la Montérégie

- Développement et aménagement du territoire;
- Substances toxiques dans l'eau, l'air et le sol;
- Nuisances telles que le bruit, les odeurs et poussières;
- Qualité de l'air intérieur;
- Participation aux projets de recherches et d'évaluation;
- Changement climatique extrême.

Ensemble des directions, gestionnaires, et chefs des départements médicaux

- Appliquer la présente politique;
- Adopter des pratiques en cohérence avec les objectifs de la présente politique;
- Soutenir et collaborer avec la Direction des services techniques pour la mise en œuvre de la politique et des actions inscrites au plan d'action.

Le comité de développement durable et santé environnementale

Relevant de la Direction des services techniques, le comité a un rôle de vigie et a la responsabilité d'agir à titre d'ambassadeur et de courroie de transmission auprès des différentes directions en plus de susciter la participation et l'engagement des destinataires.

Ensemble des destinataires

Soutenir la présente politique et collaborer à l'atteinte des objectifs.

7. Références

- [1] <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>
- [2] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>
- [3] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf
- [4] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-733-01W.pdf>
- [5] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf
- [6] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>
- [7] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/plan-strategique/plan2017-2021.pdf>
- [8] https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf
- [9] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/strategie-adaptation2013-2020.pdf
- [10] <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/plandd/plan-action-dd2015-2020.pdf>
- [11] Office des personnes handicapées <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20.1>
- [12] Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux (2015). *Plan national de santé publique 2015-2025*.
- [13] Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux (2016). *Politique gouvernementale en prévention de la santé (2016-2025)*.
- [14] Direction des communications du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2018). *Politique bioalimentaire 2018-2025*.
- [15] Direction des communications du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*.
- [16] Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux (2017) *Plan d'action du développement durable 2016-2020*.
- [17] Direction de la Santé publique de la Montérégie (2016). *Plan d'action régional de santé publique 2016-2020*. Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.
- [18] Direction des communications du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2018). *Politique de mobilité durable 2018-2030*.
- [19] Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (2006). *Santé et environnement : définitions et évolutions récentes*. Repéré à : http://www.sante-environnement-travail.fr/minisite.php3?id_rubrique=888&id_article=2760

[20] Sauvé, L., Godmaire, H. (2009). Pour une éducation relative à la santé environnementale : une approche écosystémique et participative. *Liaison Énergie-Francophonie*. Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, numéro 82, 61-70.

[21] Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1).

[22] Ville de Laval. *Guide des pratiques écoresponsables au travail*. Consulté à <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/guide-pratique-travail.pdf>

[23] Université de Montréal, Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM). Repéré à <http://cerium.umontreal.ca/etudes/ecoles-dete-2016/economie-circulaire/>

[24] RECYC-QUÉBEC, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/lexique>

[25] Dictionnaire de français Larousse, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9coconstruction/186329>

8. Annexe(s)

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Nathalie Camiré, adjointe au directeur des services techniques	2018-11-16
Révisé par	Maria Corro, adjointe à la direction adjointe des services techniques	2018-11-16
	Brigitte Dubé, technicienne en administration à la Direction des services techniques	2019-01-10
Personnes consultées	Nathalie Robitaille, directrice adjointe chez Synergie Santé Environnement	2018-11-16
	Comité d'amélioration continue de la qualité et de la performance (ACQP)	2018-11-16
	Comité de direction	2018-12-18
	Inscrire les prénom, nom et titre	AAAA-MM-JJ

Historique du document		
Recommandé par	Jean-Claude Lecompte, président Le comité immobilisation et environnement	Date 2019-01-16
Adopté par	Claude Jolin, président Le conseil d'administration	Date 2019-01-30
Commentaires	Résolution CA20190130-18	